

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Phase 2 (pourvoiries) de la consultation pour l'harmonisation de la taxe sur l'hébergement

Chibougamau, le 2 juin 2016 – Tourisme Baie-James débute, dès aujourd'hui, la phase 2 du processus de consultation pour l'harmonisation de la taxe sur l'hébergement auprès de toutes les pourvoiries en opération sur le territoire de la Baie-James.

Le 18 mai dernier, Tourisme Baie-James annonçait le début des consultations régionales auprès des établissements hôteliers, résidences de tourisme, gîtes, établissements d'enseignement ainsi que des établissements dotés d'unités de prêt à camper et ayant pour but d'harmoniser la taxe sur l'hébergement à 3,5% sur le territoire de la Baie-James.

C'est maintenant au tour des pourvoiries de se prononcer, car à compter du 1^{er} novembre 2016, les régions qui souhaitent que la taxe sur l'hébergement soit imposée sur leur territoire n'auront plus qu'une seule option, soit l'application d'une taxe ad valorem de 3,5% du coût de la nuitée. Dans le cas des pourvoiries, cela représente 3,5% des coûts reliés à hébergement dans un forfait. Cette harmonisation assurera une équité dans la tarification entre les régions, permettra de promouvoir la destination, contribuera à la mise en marché à l'international, créer une entente de partenariat pour le développement de l'offre touristique et permettra aux membres de continuer à disposer des crédits marketing.

Le processus retenu pour obtenir le consensus requis auprès des pourvoiries est celui du referendum ou du vote. Les pourvoiries seront contactées par la poste ou par courriel. Ces derniers recevront un document explicatif accompagné d'un bulletin de vote qu'ils devront compléter et retourner soit par courriel à l'adresse suivante : consultation.tsh@tourismebaiejames.com ou par télécopieur au 418-748-8150 et ce, au plus tard le *lundi 13 juin 2016, 16h30*. Les résultats seront dévoilés le 14 juin 2016 lors de l'assemblée générale annuelle de Tourisme Baie-James qui se tiendra à l'hôtel Matagami.

Tourisme Baie-James compte sur l'appui des pourvoiries, car advenant un éventuel vote négatif envers la présente démarche d'harmonisation de la taxe à 3,5%, à compter du 1^{er} novembre 2016, la taxe sur l'hébergement ne pourra plus s'appliquer sur le territoire de la Baie-James. Selon Mitchell Dion, directeur général de Tourisme Baie-James : « Nous comptons sur l'appui de nos partenaires, les pourvoiries. Non seulement ces dernières pourront continuer à contribuer au positionnement de la région, mais elles pourront également disposer de leur crédit marketing et donc de leur levier de promotion. Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions en gardant la taxe sur l'hébergement de

manière à rester compétitifs au Québec, mais aussi à plus grande échelle. Nous remercions d'avance les pourvoiries pour leur appui dans cette démarche.»

Depuis son implantation sur le territoire de la Baie-James, en avril 2007, la taxe sur l'hébergement à 2\$ par nuitée a permis de générer des revenus de plus d'un million de dollars. Ces fonds ont essentiellement permis aux opérateurs touristiques régionaux de bénéficier d'un programme marketing, créé en collaboration avec Tourisme Eeyou Istchee et Développement économique Canada, qui rembourse jusqu'à 50% de leurs dépenses dans le cadre de campagnes de promotion sur les marchés à l'intra et au hors-Québec.

En outre, les pourvoiries ont accès à un crédit marketing de 15% qu'ils peuvent utiliser pour couvrir leurs besoins personnels en promotion. Entre 2008 et 2012, les revenus de la taxe sur l'hébergement ont également permis de créer une entente de partenariat entre Tourisme Baie-James, le ministère du Tourisme, le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, la Conférence régionale des élus de la Baie-James, la Municipalité de la Baie-James et la Société de développement de la Baie-James et qui a permis de stimuler le développement de l'offre touristique par le biais d'une enveloppe équivalente à 1 940 000 \$. Onze projets touristiques dont sept en hébergement s'élevant à 774 963\$ ont pu être supportés financièrement.

-30-

Informations: Mitchell Dion, directeur général

Tourisme Baie-James (418) 748-8140, poste 222

mdion@tourismebaiejames.com